

**Tableau 10.1 Classes et élèves dans l'enseignement primaire par année d'études**

Veillez fournir le nombre total de classes, c'est-à-dire les groupes pédagogiques, et le nombre correspondant d'élèves pour chaque année d'études au niveau primaire. Le nombre de classes pour chaque année d'études doit être compté en fonction du nombre de classes à une seule année d'études combiné au nombre de classes multigrades qui scolarisent des élèves à cette année d'études. Par exemple, une classe multigrade dans laquelle des élèves des années d'études 1, 2 et 3 sont inscrits devrait être comptée séparément pour chaque année d'études. Le nombre total de classes au tableau 10.1 correspond simplement à la somme des classes par année d'études.

Les données rapportées pour les élèves devraient exclure :

- Les élèves qui fréquentent des écoles ou des classes de besoins spéciaux ;
- Les élèves dans les programmes qui ne sont pas organisés par classes ; et
- Les élèves dans les écoles pour lesquelles l'information sur le nombre de groupes est manquante.

Veillez vous référer aux définitions complètes de classe et classe multigrade fournies en [ANNEXE](#).

Enseignement primaire CITE 1	Classes		Élèves	
	TOTAL	dont : les classes multigrades	TOTAL	dont les élèves inscrits dans : les classes multigrades
1ère ANNÉE D'ÉTUDES				
2ème ANNÉE D'ÉTUDES				
3ème ANNÉE D'ÉTUDES				
4ème ANNÉE D'ÉTUDES				
5ème ANNÉE D'ÉTUDES				
6ème ANNÉE D'ÉTUDES				
7ème ANNÉE D'ÉTUDES				
Non spécifié				
<b>TOTAL</b>				

**10.1.1** Veuillez fournir le nombre total de classes multigrades. Par exemple une classe qui offre un enseignement aux élèves des années d'études 1, 2 et 3 devrait être comptée qu'une seule fois.

**Nombre total de classes multigrades :**

**10.1.2** Veuillez indiquer l'année de référence si elle diffère de celle de vos données rapportées au tableau 2.1: \_\_\_\_\_

**Tableau 10.2 Manuels, élèves et normes dans l'enseignement primaire par année d'études**

Veillez fournir le nombre de manuels de lecture ou de mathématiques possédés par l'école, le nombre d'élèves et la norme nationale pour les manuels par année d'études. Le nombre d'élèves par année d'études doit inclure tous les élèves dans les écoles qui rapportent des données sur les manuels, peu importe si les élèves possèdent un manuel ou non. Les élèves inscrits dans les écoles pour lesquelles l'information sur les manuels est manquante ne devraient pas être comptabilisés. Il est donc possible que le nombre d'élèves soit inférieur au total rapporté au tableau 2.1.

Veillez inscrire le symbole « a » pour « non applicable » dans les cellules appropriées si l'enseignement à une année d'études spécifique ne fait pas appel à l'utilisation ou à la distribution de manuels.

Veillez vous référer aux définitions complètes de manuels et de norme nationale pour les manuels fournies en [ANNEXE](#).

Enseignement primaire CITE 1	Manuels possédés par l'école		Élèves couverts	Norme nationale pour les manuels	
	Lecture	Mathématiques		Lecture	Mathématiques
1ère ANNÉE D'ÉTUDES					
2ème ANNÉE D'ÉTUDES					
3ème ANNÉE D'ÉTUDES					
4ème ANNÉE D'ÉTUDES					
5ème ANNÉE D'ÉTUDES					
6ème ANNÉE D'ÉTUDES					
7ème ANNÉE D'ÉTUDES					
Non spécifié					
<b>TOTAL</b>					

**10.2.1** Veuillez indiquer l'année de référence si elle diffère de celle de vos données rapportées au tableau 2.1: \_\_\_\_\_

**MODULE RÉGIONAL POUR L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE****ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE (niveaux 1, 2 et 3 de la CITE 97)****Établissements publics et privés****Tableau 10.3 Diplômés de programmes de formation initiale des enseignants, par sexe et niveau d'enseignement.**

Veillez fournir le nombre de diplômés de programmes accrédités de formation initiale des enseignants par sexe et niveau d'enseignement. Les diplômés accrédités à enseigner au primaire et au premier cycle du secondaire ou au 1er cycle et au 2ème cycle du secondaire doivent être rapportés sous le niveau le plus bas. S'il vous plait, précisez ces cas en utilisant la fonction commentaire.

Veillez vous référer à la définition de programme de formation initiale des enseignants fournie en [ANNEXE](#).

Niveau d'éducation pour lequel la qualification s'applique	Diplômés de programmes accrédités de formation initiale des enseignants	
	TOTAL	Féminin
Primaire (CITE 1)		
1er cycle du secondaire (CITE 2)		
2ème cycle du secondaire (CITE 3)		
Non spécifié		
<b>TOTAL</b>		

**10.3.1** Veuillez indiquer l'année de référence si elle diffère de celle de vos données rapportées au tableau 2.1: \_\_\_\_\_

**Tableau 10.4 Enseignants nouvellement recrutés par genre et niveau d'enseignement**

Veillez fournir le nombre de nouveaux enseignants recrutés au sein des établissements publics. Les enseignants qui arrivent du secteur privé vers le public devraient être comptés comme des nouveaux enseignants recrutés. Les données doivent exclure les enseignants qui changent de niveau d'enseignement. Par exemple, les enseignants qui travaillaient l'année précédente au primaire puis enseignent pour la première fois au secondaire ne devraient pas être considérés comme des enseignants nouvellement recrutés au secondaire.

Veillez vous référer à la définition des enseignants nouvellement recrutés fournie en [ANNEXE](#).

La définition d'enseignants formés doit correspondre à celle utilisée pour compléter le tableau 2.1.

Niveau d'éducation enseigné	Enseignants nouvellement recrutés		dont : les enseignants formés	
	Total	Féminin	Total	Féminin
Primaire (CITE 1)				
1er cycle du secondaire (CITE 2)				
2ème cycle du secondaire (CITE 3)				
Non spécifié				
<b>TOTAL</b>				

**10.4.1** Veuillez indiquer l'année de référence si elle diffère de celle de vos données rapportées au tableau 2.1: \_\_\_\_\_

**Tableau 10.5 Écoles ayant les services de base par niveau d'enseignement**

Veillez fournir le nombre d'écoles avec ou sans toilettes, avec ou sans eau potable, avec ou sans électricité par niveau d'enseignement pour l'enseignement général (1er cycle du secondaire) dans les établissements publics.

Seules les écoles qui ont des toilettes privées et qui répondent aux normes d'hygiène doivent être comptées parmi les écoles ayant des toilettes. Les écoles qui ont des toilettes ouvertes ou qui ont des systèmes de seaux doivent être comptées parmi les écoles sans toilette. Une école devrait être comptée parmi celles ayant des toilettes séparées par genre si des toilettes séparées pour les garçons et pour les filles sont disponibles au sein de l'établissement d'enseignement ou si l'établissement d'enseignement est unisexe et possède des toilettes.

Le compte des écoles avec électricité devrait idéalement inclure celles qui ont un accès à une source permanente (exemple: raccordements réseaux, vent, eau, énergie solaire, générateurs électriques à carburant, etc.).

Le nombre d'écoles devrait être compté une seule fois selon le(s) niveau(x) d'enseignement offert(s) par l'école. Par exemple, les écoles qui offrent un enseignement primaire et secondaire devraient être rapportées une seule fois sous « Primaire et 1er cycle du secondaire (CITE 1 et 2) ».

Veillez vous référer aux définitions complètes d'eau potable et électricité fournies en [ANNEXE](#).

Services de base	Écoles		
	Primaire seulement CITE 1	Primaire et 1er cycle du secondaire (CITE 1 et 2)	1er cycle du secondaire seulement (CITE 2)
<b>sans toilettes</b>			
<b>avec toilettes</b>			
→ <b>dont les toilettes séparées par genre</b>			
<b>sans information sur les toilettes</b>			
<b>sans eau potable</b>			
<b>avec de l'eau potable de pompe</b>			
<b>avec de l'eau potable d'autres sources</b>			
<b>sans information sur l'eau potable</b>			
<b>sans électricité</b>			
<b>avec électricité</b>			
<b>sans information sur l'électricité</b>			

**10.5.1** Veuillez indiquer l'année de référence si elle diffère de celle de vos données rapportées au tableau 2.1: \_\_\_\_\_

**Tableau 10.6 Unités de recensement scolaire selon le statut de réponse et le niveau d'enseignement**

Veillez fournir le nombre d'unités de recensement (les écoles étant des unités administratives) et le nombre d'unités de recensement ayant répondu pour les niveaux d'enseignement primaire et secondaire. Une unité de recensement qui offre un enseignement au niveau primaire et au niveau secondaire devrait être rapportée deux fois : une fois pour l'enseignement primaire et une fois pour l'enseignement secondaire. Ainsi, le nombre total d'unités de recensement pour le primaire et le secondaire peut excéder le nombre total réel d'unités de recensement pour les niveaux d'enseignement primaire et secondaire.

Le nombre d'unités de recensement ayant répondu correspond au nombre de questionnaires (qui contiennent un certain nombre de données utilisables) retournés par l'ensemble des unités de recensement et qui sont pris en compte dans le SIGE. Les questionnaires vides ne doivent pas être comptabilisés.

Veillez vous référer aux définitions complètes des unités de recensement et des unités de recensement ayant répondu fournies en [ANNEXE](#).

NIVEAUX D'ENSEIGNEMENT	Unité de recensement	dont : les unités ayant répondu
Primaire (CITE 1)		
Secondaire (CITE 2 et 3)		

**10.6.1** Veuillez indiquer le niveau de couverture de vos données au tableau 10.6 en sélectionnant la ou les cases appropriée(s).

Enseignement général

Enseignement technique et professionnel

**10.6.2** Veuillez indiquer l'année de référence si elle diffère de celle de vos données rapportées au tableau 2.1: \_\_\_\_\_

**Pour envoyer vos données directement à l'ISU, appuyez sur le bouton [Soumettre] ci-dessous. Vous recevrez un accusé de réception par courrier électronique. Si vous ne recevez pas d'accusé de réception, veuillez vérifier l'adresse de courrier électronique indiquée à la section Identification du répondant et ré-essayez à nouveau.**

Soumettre

### Classe

Une classe est composée d'élèves qui suivent un programme d'études commun. Les élèves sont regroupés en classes sur la base du plus grand nombre de cours communs, généralement pendant les études obligatoires. Une classe désigne la structure pédagogique dans laquelle chaque élève est inscrit. Quelque soit le niveau d'études, l'élève est inscrit dans une seule classe. Les élèves d'années d'études différentes peuvent être regroupés dans une même classe, comme cela est parfois le cas dans les écoles à un ou deux enseignants. À l'inverse, une école peut avoir plus d'une classe à un grade donné.

Une **classe multigrade** est une classe (groupe pédagogique) dans laquelle les élèves de deux ou plusieurs années d'études partagent un même enseignant au sein d'une même salle et en même temps.

### Unité de recensement

Une unité de recensement est généralement une école ou un établissement d'enseignement considéré comme une unité administrative en mesure de remplir un questionnaire de recensement scolaire. Une unité administrative réfère à toute école indépendante, ou groupe d'écoles, dirigée par un seul directeur ou une administration unique. En général, le nombre d'unités de recensement est proche du nombre de questionnaires de recensement d'écoles envoyés. Le nombre d'unités de recensement peut faire l'objet d'ajustement une fois le recensement complété afin de tenir compte des écoles qui ont été fermées ou fusionnées. Le nombre d'unités de recensement peut être plus petit que le nombre de points de services scolaires dans les pays où certains points de services scolaires sont administrés ensemble comme des annexes ou succursales d'une même unité administrative.

### Electricité

L'électricité réfère à des sources régulières et facilement disponibles de courant (exemple : raccords réseaux, vent, eau, énergie solaire, générateurs électriques à carburant, etc).

### Norme nationale pour les manuels scolaires

La norme nationale pour les manuels scolaires réfère au nombre de manuels qui devraient, selon les réglementations nationales ou les objectifs, être disponibles par élève. Typiquement, la norme nationale sera d'un manuel scolaire par élève.

### Enseignants nouvellement recrutés

Les enseignants nouvellement recrutés désignent les enseignants qui enseignent pour la première fois.

### Eau potable

Une école est considérée comme ayant de l'eau potable si elle dispose en son sein d'une source d'eau potable ou d'un aménagement de fourniture d'eau dont la nature de conception protège l'eau fournie contre la contamination externe, en particulier celle d'origine fécale. Les exemples de sources ou d'aménagements d'eau potable comprennent: les bornes d'eau, les puits protégés, les forages, l'eau de source protégée et l'eau de pluie.

### Formation initiale des enseignants

Les programmes de formation initiale des enseignants sont les programmes reconnus et organisés, privés et publics conçus dans le but de former les futurs enseignants à exercer officiellement la profession à un niveau d'enseignement donné. Les diplômés de ces programmes reçoivent un diplôme d'enseignement reconnu par le gouvernement. La formation initiale ne couvre pas les enseignants qui ne répondent pas aux normes de formation officiellement reconnues et même s'ils sont inscrits à un cours de formation d'enseignants en vue d'obtenir une accréditation leur permettant d'exercer la profession d'enseignant.

### École

Une école est un point de services ou un campus qui fait partie d'un plus grand établissement d'enseignement offrant des services d'instruction ou d'éducation à un groupe d'élèves. Une école peut avoir une seule unité administrative avec plusieurs points de services (ou groupe d'écoles à plusieurs branches ou écoles satellites ou campus). Une unité administrative réfère à toute école indépendante ou groupe d'écoles dirigé par un seul directeur ou une administration unique. Un point de services réfère à n'importe quel emplacement où un service est fourni aux élèves ou étudiants, qu'il s'agisse d'une seule entité ou partie d'une grande unité administrative. Les écoles qui englobent également l'unité administrative ou les branches d'écoles (statiques ou mobiles) doivent être considérées comme des points de services, à condition qu'elles servent directement leurs élèves.

### Manuels scolaires

Les manuels réfèrent aux livres destinés à l'instruction des élèves dans des domaines spécifiques. Les données à fournir dans ce questionnaire ne devraient comprendre que les manuels scolaires détenus par les écoles et distribués aux élèves sous forme de prêt ou conservés dans les écoles pour une utilisation en classe. Les données sur les manuels scolaires devraient exclure les livres disponibles dans les bibliothèques scolaires ainsi que les romans et les livres à l'usage des enseignants (tels que les guides pédagogiques, les programmes et guides de l'enseignant). Le nombre de manuels scolaires peut inclure les livres en stock et non encore utilisés par les élèves.